

Image not found or type unknown



## Cession de parts sociales

Par **amethyse**, le **08/11/2016** à **12:07**

Bonjour

Mon époux et moi avant crée une SAS. Il souhaite divorcé et envisage pour n'oter le droit au 50% qui me revienne par le régime de la communauté des biens ceder ses parts à sa mère pour que je me retrouve sans rien.

Est ce que je peux remettre en cause cette cession et faire valoir mes droit lors du divorce.

Merci